

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des écoles
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 41211 du 9 juillet 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du commandement des écoles de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1815035S

Le commandant des écoles de la gendarmerie nationale,
Vu le code de la défense ;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;
Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;
Vu la décision n° 80541 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727075S),

Décide:

Article 1^{er}

Les adjudants-chefs dont le nom suit sont promus au grade de major le 1^{er} août 2018 :

Stéphan Éric	NIGEND : 141 434	NLS : 5 271 995
Gomez Eric	NIGEND : 137 319	NLS : 5 324 746

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} août 2018 :

François Jean-Philippe	NIGEND : 149 410	NLS : 8 007 243
Labbé Christophe	NIGEND : 157 427	NLS : 8 014 350

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} août 2018 :

Chapelain Charley	NIGEND : 214 806	NLS : 8 069 062
Chantreau Nicolas	NIGEND : 216 553	NLS : 8 064 367
Lavidalie Maï	NIGEND : 242 056	NLS : 8 088 344
Poirier Corinne	NIGEND : 211 444	NLS : 8 063 456

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} août 2018 :

Santer Peggy	NIGEND : 221 076	NLS : 8 083 614
Le Friec Stéphane	NIGEND : 168 616	NLS : 8 024 367

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 juillet 2018.

*Le général de corps d'armée,
commandant les écoles de la gendarmerie nationale,*
T. MORTEROL